

SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril, à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jean-Vincent PISONI, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes PISONI Jean-Vincent, FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, HEURTEUX-PEYREGA Catherine, ANGELÉ Michel, CABELLA Anne, CORNEILLE Stéphanie, DAGNAN Robert, DUCOURNAU Marie-Neige, DUDEZ Philippe, LABEDAN Brigitte, LECARPENTIER Thierry, ORMONT Florent, TISSERAND Florence
Mme Sonia LAGEON donne procuration à Mme Anne CABELLA
Secrétaire de séance : M. Florent ORMONT

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT NOUVELLE AIRE CONTENEURS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a programmé au Budget Primitif 2015 des travaux d'aménagement d'une nouvelle aire de conteneurs route de Nougroulet. L'emplacement de trois conteneurs pour les ordures ménagères et de trois conteneurs pour le tri sélectif seront prévus mais dans un premier temps il ne sera installé que deux conteneurs de chaque ; en fonction du remplissage les troisièmes conteneurs seront rajoutés.

Il présente les devis dont le montant total s'élève à 4 267,87 € T.T.C. :

- Pépinières des Verdalles : plantations de haies : 80 € T.T.C.
- SARL TISSERAND Yann : fournitures hêches : 2 115 € T.T.C.
- POINT P : fournitures parpaings : 757,97 € T.T.C.
- POINT P : fournitures palissade bois : 988,04 € T.T.C.
- ACHAT PUBLIC : vitrine : 326,86 € T.T.C.

Une subvention de 1 700 € a été accordée par l'association Verts Vallons Vivants 32. Il conviendrait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Gers.

Le CAUE, le SICTOM EST et le Service Local d'Aménagement de Mauvezin en sont informés.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les devis présentés ci-dessus
- accepte la subvention de l'association Verts Vallons Vivants 32 de 1 700 €
- sollicite une subvention du Conseil Départemental du Gers
- charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : FRANCE TELECOM

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer la redevance dont France Télécom est redevable au profit de la commune au titre de l'occupation du domaine public.

Après avoir examiné le plan du réseau France Télécom présentant les modalités de passage et d'ancrage des installations et la grille du montant annuel maximal des redevances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit la redevance d'occupation due par France Télécom (Tarifs 2015) :

- Artère aérienne : 10,068 km x 53,66 € = 540,25 €
- Artère en sous-sol :
 - o Conduite : 3,177 km x 40,25 € = 127,87 €
 - o Câble enterré : 17,37 km x 40,25 € = 699,14 €
- Emprise au sol : 1 cabine = 26,83 €

soit un total de 1 394,09 € arrondi à 1 394 €.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : GRDF

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer la redevance dont GRDF est redevable au profit de la commune au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007.606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le calcul de cette redevance est basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sur le domaine public communal.

La commune d'AUBIET possède 4, 165 km de canalisations souterraines de gaz naturel.

Son montant est fixé ainsi qu'il suit :

- Redevance d'occupation : $(0,035 \text{ €} \times 4 \text{ 165m}) + 100\text{€}$.

Pour l'année 2015, le calcul est le suivant :

- $(0,035 \times 4 \text{ 165 m}) + 100 \text{ €} = 245,78 \text{ €} \times \text{coefficient } 1,16 = 285,10 \text{ €}$ arrondi à 286 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote ce montant de redevance pour l'année 2015 à l'encontre de GRDF
- décide que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du coefficient calculé en fonction du dernier indice ING.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : ERDF

M. le Maire expose à l'assemblée que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose :

- de calculer la redevance prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu soit 197 €, selon la règle de revalorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement de décider de publier les indices en index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60% tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport d'électricité.

ACQUISITION MATÉRIEL VOIRIE

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de faire l'acquisition d'une débroussailleuse thermique nécessaire aux besoins de la commune et dans le but de réduire les usages de pesticides.

Il présente un devis d'une débroussailleuse thermique à dos de la SARL CAMPANINI de Gimont d'un montant de 749,17 € H.T. soit 899 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'une débroussailleuse thermique à dos
- accepte le devis de la SARL CAMPANINI de Gimont d'un montant de 749,17€ H.T. soit 899 € T.T.C.

VOTE DES TROIS TAXES

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux 2014 des trois taxes :

- Taxe d'habitation : 14,63 %
- Taxe Foncier Bâti : 29,05 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 92,08 %

Au vu des besoins de la commune, M. le Maire propose de ne pas augmenter pour 2015 les taxes et de reconduire les taux appliqués en 2014.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de reconduire pour 2015 le taux des trois taxes, ainsi qu'il suit, sans appliquer d'augmentation :

- Taxe d'habitation : 14,63 %
- Taxe Foncier Bâti : 29,05 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 92,08 %.

M. MÉAU rappelle que les taux appliqués par la commune sont maintenus depuis 2012.

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

M. MÉAU donne lecture des subventions 2015, et rappelle qu'elles ont été augmentées de 10 % pour les associations communales l'an dernier :

Anciens Combattants et Victimes de Guerre : 80 €

ADDA (Asso. Dép. pour le Développement des Arts) : 288 €

Amicale Don du Sang : 660 €

Association KIRIKOU : 86 856 €

Association des Parents d'Élèves de l'école : 440 €

Aubiet Tennis Association : 770 €

CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : 500 €

Club des Aînés Vallée de l'Arrats : 400 €

Coopérative Scolaire : 1 100 €

Coopérative Scolaire (Natation) : 816 €

Culture Portes de Gascogne : 582 €

Football Club Vallée de l'Arrats : 2 000 €

Foyer Rural : 5 500 €

Foyer Rural – Fête Locale : 1 800 €

Preignan-Aubiet-Castelnau Tennis de Table : 440 €

Société de Chasse : 550 €

Société de Pêche : 550 €

SOHO SOLO : 200 €

TOTAL : 103 532 €

SUBVENTION CAISSE DES ÉCOLES

Subvention inchangée : **12 000 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant des subventions proposées.

VOTE DES PARTICIPATIONS

M. MÉAU donne lecture des participations :

Association des Maires : 484 €

Syndicat d'Énergies du Gers : 30 €

Syndicat Mixte Vallée Arrats : 4 218 €

TOTAL : 4 732 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant des participations proposées.

VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE

M. MÉAU donne lecture du Budget Primitif 2015 de la Commune :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 1 132 132 €

- Charges à caractère général : 291 555 €
- Charges de personnel (salaires, cot. sociales, assurances) : 332 000 €
- Attribution compensation 3CAG : 47 000 €
- Autres charges de gestion courante : 183 618 €
 - dont subventions 103 532
 - dont Caisse des Écoles 12 000
 - dont contributions organismes 4 732

- Intérêts des emprunts : 25 000 €
- Amortissements : 10 216 €
- Virement à la section d'investissement : 242 743 €

RECETTES : 1 132 132 €

- Excédent antérieur reporté : 243 582 €
- Remboursement personnel (caisse école, serv. Ass) : 34 000 €
- Travaux en régie : 40 000 €
- Produits des services : 3 000 €
- Impôts et Taxes : 390 000 €
- Dotations et Participations : 372 000 €
- Autres produits de gestion courante (loyers) : 31 000 €
- Autres produits exceptionnels : 18 550 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 699 234 €

- Déficit reporté : 213 777 €
- Travaux en régie : 40 000 €
- Capital emprunt : 112 000 €
- Dépôts et cautionnement : 2 000 €
- Reste à réaliser (La Nourrice + travaux toiture Eglise-Tennis) : 57 242 €
- Frais d'études : 10 000 €
- Bâtiments publics accessibilité (ascenseurs) : 50 000 €
- Autres bâtiments publics : travaux Local Jeunes, Foyer Rural, atelier communal : 30 000 €
- Travaux appartements communaux : 20 000 €
- Travaux d'électrification (éclairage public) : 30 000 €
- Travaux voirie : 30 000 €
- « Parcours santé » bois de Tulle : 10 000 €
- Matériel bureautique et informatique : 5 000 €
- Autres immobilisations corporelles : 10 000 €

- Autres matériels et outillages : 10 000 €
- Autres constructions : 23 125 €
- Intégration frais d'études : 46 000 €
- **RECETTES : 699 234 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 268 149 €
- Virement de la section de fonctionnement : 242 743 €
- Reste à réaliser – subvention 3CAG éclairage stade : 2 869 €
- FCTVA : 90 964 €
- Taxe d'aménagement : 10 000 €
- Subventions : 26 293 €
 - ✓ *Entreprise TOTAL - extension Groupe Scolaire : 6 668*
 - ✓ *Région – Travaux accessibilité : 11 875*
 - ✓ *Région – Solde 1^{ère} partie projet La Nourrice : 750*
 - ✓ *3CAG : 7 000*
- Dépôts et cautionnement : 2 000 €
- Amortissements : 10 216 €
- Intégration frais d'études : 46 000 €

A l'unanimité, le Budget Primitif de la commune est adopté tel que présenté ci-dessus.

Il est précisé que, parmi les investissements prévus cette année, figure la mise en accessibilité des locaux de la mairie ; la mise en service de l'ascenseur est obligatoire. Même si le bureau du secrétariat avait été déplacé au rez-de-chaussée, la mairie demeure un bâtiment public composé de locaux utilisables à l'étage et qui servirait toujours de salle de réunion, de salle de mariage, de lieu d'archivage devant être accessibles à tous.

VOTE BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT

M. MÉAU donne lecture du Budget Primitif 2015 du service Assainissement :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 81 000 €

- Charges à caractère général : 29 746 €
- Intérêts des emprunts : 1 800 €
- Reversement salaire agent : 5 000 €
- Créances en non valeur : 500 €
- Opérations d'ordre (dot aux amortissements) : 13 954 €
- Virement à la section d'investissement : 30 000 €

RECETTES : 81 000 €

- Excédent antérieur reporté : 40 690 €
- Redevances assainissement : 37 500 €
 - ✓ *Redevances : 28 000*
 - ✓ *Raccordements : 4 500*
 - ✓ *Aide à la Performance Epuratoire : 5 000*
- Opération d'ordre (subvention) : 2 810 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 74 998 €

- Travaux – Installations : 47 888 €
- Frais d'études : 5 000 €
- Capital des emprunts : 3 700 €

- Opération d'ordre (subvention) : 2 810 €
- Opération d'ordre (frais études) : 15 600 €
- RECETTES : 74 998 €**
- Excédent antérieur reporté : 1 470 €
- Reste à réaliser : Subvention Conseil Général : 13 500 €
- FCTVA : 474 €
- Opérations d'ordre (dot aux amortissements) : 13 954 €
- Opération d'ordre (frais études) : 15 600 €
- Virement de la section de fonctionnement : 30 000 €

A l'unanimité, le Budget Primitif du service Assainissement est adopté tel que présenté ci-dessus.

ACCUEIL DE LOISIRS : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le Maire informe l'assemblée que la convention de délégation de service public passée avec l'association Kirikou pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et des Activités Jeunesse expire au 30 juin 2015.

Il propose de prolonger de six mois de plus la convention par un avenant afin de mettre en place les procédures de renouvellement de cette délégation de service public au 1^{er} janvier 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prolonger de six mois supplémentaires la convention de délégation de service public entre la commune et l'association Kirikou pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et des Activités Jeunesse.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la délégation de service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École expire au 31 décembre 2015.

Il propose au Conseil d'engager à compter du 1^{er} janvier 2016 la procédure normale de délégation de service public pour la gestion de l'ALSH, de l'ALAE et des activités jeunesse, avec appel à candidatures prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire soumet à l'assemblée le cahier des charges pour cette délégation de service. Il propose :

- de fixer la durée de délégation de service à trois années, à compter du 1^{er} janvier 2016
- de donner la totalité des contrats Enfance et Jeunesse versés par la Caisse d'Allocations Familiales au délégataire chargé du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École et des activités jeunesse (14-18 ans), plus une subvention communale annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe la durée de la délégation de service à trois années à compter du 1^{er} janvier 2016
- approuve le cahier des charges pour la délégation de gestion de l'ALSH (3 ans à 14 ans), de l'ALAE, des activités jeunesse (14 – 18 ans)
- accepte de donner la totalité des contrats Enfance et Jeunesse versés par la Caisse d'Allocations Familiales au délégataire chargé du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (3 ans à 14 ans), de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École et des activités jeunesse (14 ans à 18 ans), plus une subvention communale annuelle
- autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour engager la procédure d'appel à candidatures.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de constituer la Commission de « Délégation de Service Public ». Il propose de désigner les mêmes membres que ceux de la Commission Appel d'Offres, cette commission étant similaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de M. le Maire
- désigne les membres suivants à la Commission de Délégation de Service Public :

Responsable : PISONI Jean-Vincent

3 titulaires :

- CORNEILLE Stéphanie
- DAGNAN Robert
- TISSERAND Florence

3 suppléants :

ANGELÉ Michel
FOSSÉ Jean-Luc
ORMONT Florent.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention sollicitée par l'association « ARPEGE - Réseau Santé Gers ». Le Conseil Municipal, bien que conscient des besoins de cette association, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Réunion publique

Une réunion publique aura lieu le 29 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Blanquefort sur le diagnostic du Contrat Enfance et Jeunesse du territoire.

Cérémonie du 8 Mai

Rappel de la cérémonie du 8 Mai.

Travaux voirie

Des travaux de voirie vont être réalisés afin d'améliorer l'écoulement de l'eau au chemin du cimetière et rue du Foussat. Devis à venir.

Reprise/Acquisition tondeuse

M. le Maire rappelle que les coûts d'entretien de la tondeuse John Deere de la commune sont trop élevés au vu du nombre d'heures d'utilisation. (3 577€ T.T.C.)

Une réflexion est en cours sur l'achat d'une nouvelle tondeuse avec reprise de l'ancienne. Un premier devis a été obtenu.

Tour de table

Mme CABELLA fait part d'une remarque qui lui a été faite des problèmes de circulation et de stationnement des automobilistes devant le Groupe scolaire, aux heures de début de classe et de sortie de classe. Le non-respect des règles de sécurité par certains automobilistes engendre un danger et des risques d'accidents, notamment pour les enfants de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.